



VAUCLUSE

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



En exécution de l'arrêté préfectoral du 07/10/2024, il sera procédé, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la modification des périmètres de protection du captage du Vidalet sur le territoire de la commune de Pertuis.

Cette enquête publique unique se déroulera du 22 novembre 2024 à 9h au 23 décembre 2024 à 12h, soit 31,5 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Pertuis. Le siège de l'enquête se situe à la Direction des Services Techniques de la commune de PERTUIS – 690 Avenue de Verdun 84120 PERTUIS

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur le Président du Syndicat Durance Luberon – 299 rue Louis Turcan – 84120 PERTUIS – Tel : 04 96 11 70 00

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légimité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières – 84905 AVIGNON cedex) Tel : 04.88.17.82.24

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur Madame Nathalie MAIRE, professeur de mathématiques.

Madame Marie-Laure ESCOFFIER, expert foncier, agricole et judiciaire, est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sur support papier, sera déposé à la mairie de Pertuis à la Direction des Services Techniques de la commune de PERTUIS – 690 Avenue de Verdun 84120 PERTUIS, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public :

- Du Lundi au Jeudi : de 08h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30
- Le Vendredi : de 08h00 à 12h00 de 13h30 à 16h30

Le dossier sera en outre consultable :

- sur un poste informatique mis à disposition du public en accès gratuit en mairie de Pertuis, au siège de l'enquête à la Direction des Services Techniques de la commune de PERTUIS – 690 Avenue de Verdun 84120 PERTUIS ;
- sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquête publique / PERTUIS / CAPTAGE DU VIDALET).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles et côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie de Pertuis, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Pertuis - Direction des Services Techniques de la commune de PERTUIS – 690 Avenue de Verdun 84120 PERTUIS.

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, l'objet ci-après devant être bien précisé : « PERTUIS / CAPTAGE DU VIDALET ». Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquête publique / PERTUIS / CAPTAGE DU VIDALET)

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Direction des Services Techniques de la commune de PERTUIS – 690 Avenue de Verdun 84120 PERTUIS comme suit :

- le vendredi 22 novembre 2024 de 9h à 12h ;
- le mercredi 4 décembre de 14h à 17h ;
- le lundi 23 décembre 2024 de 9h à 12h.

À l'issue de cette enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée, pendant un délai d'un an à la mairie Pertuis, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légimité – Service des Relations avec les Collectivités Territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquête publique / PERTUIS / CAPTAGE DU VIDALET).

Sous réserve des résultats, le Préfet de Vaucluse pourra, le cas échéant, déclarer par un arrêté l'utilité publique du projet.

Avignon, le 7/10/2024
Pour le Préfet, et par délégation
La Sous-Préfète d'Ap
SIGNÉ : Christine HACQUES

202410284

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée :

INSTITUT KS BEAUTY

Capital social : 100 euros.

Siège social : 168 Boulevard Jules Ferry La Treille Muscate 84120 PERTUIS

Objet : Activités Pose de cils, ongles, blanchiment dentaire, vente de bijoux, vente de soins pour les cheveux.

Présidente : Mme BELKACEM KAHLLOULI Sophia épouse KASDI domiciliée 60 Rocade Simone Veil Résidence Léon Arnoux Maison 52 84120 PERTUIS

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AVIGNON

202410515

Nouveau délai pour la reprise de Nextech

AVIGNON

Après l'audience du 18 octobre, le tribunal d'Avignon devait rendre son délibéré ce lundi pour connaître le reprenneur du centre de formation placé en redressement judiciaire. Mais une réouverture des débats, prévue mercredi, a été ordonnée après une modification du contenu d'une offre.

Le temps presse et devient long pour les 250 apprentis inscrits au centre de formation Nextech et la plus de cinquantaine de salariés qui en dépendent. Placée en redressement judiciaire en août, après de graves dysfonctionnements financiers et de gouvernance (notre édition du 4 mai), l'école voit se disputer depuis plus de deux mois quatre candidats à sa reprise. Après deux renvois, le tribunal d'Avignon a étudié le fond du dossier lors d'une audience le 18 octobre, à l'issue de laquelle le rapporteur public s'était prononcé pour l'offre de la chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse (CCI84). Mise en délibéré, la décision était attendue pour ce lundi.

Il faudra pourtant patienter encore une quinzaine de jours pour connaître le nouveau propriétaire de Nextech. Le 22 octobre, le tribunal a ordonné la réouverture des débats avec une nouvelle audience prévue ce mercredi matin. La cause de ce énième rebondissement ? Lors de la précédente audience, la



L'école Nextech, installée sur le campus d'Agroparc, a été créée en 1997 sous le nom d'API. PHOTO F.C.

CCI a en direct amélioré son offre de 150 000 euros sur des sommes à verser aux opérateurs de compétences, Opco dans le jargon de la formation professionnelle, les organismes qui s'assurent du financement des contrats d'apprentissage. Une nouvelle enchère pour se caler au niveau de l'offre de reprise concurrente la plus sérieuse, portée par Erudis formation, un autre centre de formation avignonnais.

Ce candidat a donc déposé un recours, estimant que les offres initiales étaient par conséquent caduques et que cela nécessitait un nouvel examen. Un recours accepté par le tribunal. De quoi re-

distribuer totalement les cartes ? Lors de l'audience du 18 octobre, l'administrateur judiciaire avait parlé de « deux très belles offres [Erudis et CCI] », se montrant toutefois « indécis » dans son choix car Erudis avait demandé un délai supplémentaire pour valider des garanties financières. Le procureur s'était lui prononcé pour l'offre de la CCI, aux « reins plus solides ». Du côté des salariés, dont certains portaient une offre de reprise sous la forme d'une Scop – qui sera encore défendue mercredi –, on se montre « satisfait » du contenu des deux offres qui reprennent la quasi-totalité des salariés.

Florent de Corbier



CARPENTRAS. Ouverture prolongée de l'accueil de jour

Sans attendre le froid hivernal, la Ville, en partenariat avec l'association Rhéso, les Resto du cœur et le Lions club de Carpentras, ont décidé de s'unir à nouveau pour la mise en place d'un dispositif d'accueil de jour étendu pendant la période hivernale, qui s'ouvrira à compter de ce lundi 4 novembre et jusqu'à mars. Dans les locaux de Rhéso (55, rue Alfred-Michel, bâtiment le Mosaïque), un accueil a lieu toute l'année du lundi au samedi, tous les matins. Désormais, il sera étendu aux après-midi (14h-17h). Les Restos du cœur et le Lions club en assurent l'encadrement grâce à leurs bénévoles, quant à la Ville, elle se charge de l'approvisionnement alimentaire du lieu et de l'entretien des locaux. En janvier, une SDF avait été retrouvée morte dans la rue à Carpentras. F.C. PHOTO DR